

En octobre 2025

Conseil Intercommunal des Jeunes

Fais entendre ta voix !

Tu as entre 11 et 16 ans, engage-toi pour reconduire ensemble le Conseil Intercommunal des Jeunes de la Basse-Zorn !



Renseignements : Communauté de communes de la Basse-Zorn 03 90 64 25 65

En créant en 2016, le Conseil Intercommunal des Jeunes, la Communauté de Communes de La Basse-Zorn a souhaité donner une place active aux jeunes. Après plus de sept ans de fonctionnement, le quatrième mandat arrivant à terme, il convient de le renouveler. Ce CIJ regroupe des garçons et des filles qui s'engagent pour l'amélioration de la qualité de vie de leurs pairs et celle de la population toute entière. Les jeunes conseillers proposent et réalisent des projets, ils sont également consultés par les élus sur des problématiques liées à la jeunesse.

Fonctionnement du CIJ :

- Le Conseil est composé de 33 jeunes au maximum.
 - La durée du « mandat » est de deux ans.
 - Les jeunes conseillers sont encadrés par des élus communautaires, membres de la commission jeunesse et par des animateurs professionnels. Ces derniers veillent au bon fonctionnement de l'instance et notamment à l'organisation du transport pour permettre aux jeunes d'assurer leur mandat dans de bonnes conditions.
 - Le Conseil se réunit en séance plénière, une fois par trimestre et en groupes de travail environ une fois par mois, afin de travailler sur des projets spécifiques.
 - Les conseillers s'engagent à participer de manière régulière à ces réunions. Ils représentent tous les jeunes du territoire et feront part de leurs attentes et propositions. Non seulement cette initiative représente une suite pour ceux qui ont été actifs au sein de conseils municipaux d'enfants (CME), mais c'est aussi une possibilité d'engagement pour ceux qui souhaitent participer à une réflexion collective sur notre territoire.
- Aucune connaissance ou compétence particulière n'est requise, juste l'envie de participer, partager et découvrir. Alors, n'hésitez plus :

Pour que la voix de la Jeunesse se fasse entendre,
proposez votre candidature !

Conditions pour être candidat :

- Habiter une commune faisant partie de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (Bietlenheim, Geudertheim, Gries, Hoerdt, Kurtzenhouse, Weitbruch, Weyersheim),
- Avoir entre 11 et 16 ans (nés entre 2014 et 2009), au moment de la candidature.
- Déposer son bulletin de candidature à la mairie de votre commune, pour le **9 novembre 2025 au plus tard**.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à une réunion :

■ **Mercredi 5 novembre 2025, à 19h**
à la Maison des Services

34 rue de la Wantzenau 67720 HOERDT

Les parents accompagnateurs sont également les bienvenus !

Lors de cette réunion, vous pourrez retirer des bulletins de candidature. Si la date de réunion proposée ne convenait pas, et pour de plus amples renseignements n'hésitez pas à contacter l'animateur au 03.90.64.25.65.

Sylvie ROEHLLY,

Présidente de la Commission
Jeunesse CCBZ
Maire de Weyersheim



Denis RIEDINGER,

Président de la CCBZ,
Maire de Hoerdt.

